



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Calvados



Hérouville Saint Clair, le 18 septembre 2015

Le Directeur académique  
des services de l'éducation nationale,  
Directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale du Calvados

à  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les principaux  
Mesdames et Messieurs les proviseurs  
des établissements publics et privés du département  
du Calvados

Délégation aux ressources  
humaines

Dossier suivi par  
Nathalie ROLLET  
Réf. : 2015/268  
Téléphone  
02 31 45 95 89  
Télécopie  
02 31 45 96 69  
Serveur vocal  
02 31 45 96 00

Mél.  
dsden14-drh@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036  
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

**Objet** : Adaptation de la posture VIGIPIRATE ;

Le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle qu'une adaptation du plan VIGIPIRATE a été décidée par le Premier Ministre. Le niveau de vigilance VIGIPIRATE reste très élevé sur tout le territoire national et au niveau « alerte attentat » en Ile de France.

Les mesures suivantes, communiquées dans mon courriel du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et dans mon courrier du 13 mai 2015, restent en vigueur. Elles sont les suivantes :

- **5** : surveiller les abords des installations et des bâtiments,
- **6** : contrôler les abords des installations et des bâtiments,
- **8** : surveiller les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier),

Une attention particulière au contrôle des accès sera portée lors des manifestations pouvant se dérouler dans l'enceinte des établissements scolaires (journées portes ouvertes, fêtes d'écoles, ...). ces manifestations doivent m'être signalées par un courriel adressé à : [dsden14-drh12@ac-caen.fr](mailto:dsden14-drh12@ac-caen.fr)

- **9** : identifier les zones internes en fonction de leur sensibilité et en réglementer l'accès,
- **10** : surveiller la circulation interne des bâtiments et installations.

Il convient également de responsabiliser le personnel en rappelant aux utilisateurs les points suivants :

- demeurer vigilants sur les courriels reçus. En cas de doute, ne pas ouvrir les pièces jointes, ni suivre les liens internet y figurant ;
- minimiser les navigations vers les sites Internet n'ayant pas de rapport avec l'activité professionnelle ;
- rendre compte aux responsables locaux de la sécurité des systèmes d'information de tout comportement anormal du poste de travail.


Par ailleurs, j'attire votre attention sur les voyages et sorties scolaires

- les voyages et les sorties scolaires en Ile de France ou en transit dans cette région, peuvent faire l'objet de prescriptions particulières laissées à l'appréciation des autorités académiques ou des préfets compétents au regard des lieux de destinations et des conditions de transport qui peuvent

décider de l'annulation ou du report du déplacement. Cf. mon courrier DOSS 4, référence MCGF/IM/2015-42 ou 2015-43 du 8 septembre 2015.

- Concernant les voyages scolaires à l'étranger ; je vous engage à suivre les recommandations actualisées en permanence sur le site internet du ministère des affaires étrangères [www.diplomatie.gouv.fr/conseil\\_aux\\_voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/conseil_aux_voyageurs) et inscription sur le service "Ariane" en cas de déplacement.

Jean-Charles HUCHET



**CPI** : Monsieur le Préfet du Calvados – SDIPC.  
Monsieur le Recteur – Cabinet/Secrétariat Général.  
Mesdames et Messieurs les IEN.  
Monsieur le Directeur diocésain  
Monsieur le Président de l'Union Amicale des Maires  
Mesdames les conseillères techniques  
Mesdames et Monsieur les chefs de division